

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: TEKNOL AQUA 1415-01

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2019-0030

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0015162-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
5. Conditions générales d'utilisation	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	9
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. Autres informations	11

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

TEKNOL AQUA 1415-01

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Teknos A/S
	Adresse	Industrivej 19 6580 Vamdrup Danemark
Numéro de l'autorisation	BE2019-0030	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0015162-0000	
Date de l'autorisation	01/04/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	31/03/2029	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Teknos A/S
Adresse du fabricant	Industrivej 19 DK-6580 Vamdrup Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Industrivej 19 DK-6580 Vamdrup Danemark
Nom du fabricant	Teknos Group Oy
Adresse du fabricant	Takkatie 3 FI-05201 HELSINKI Finlande
Emplacement des sites de fabrication	Perämatkuntie 12, PL 14 FI-05201 RAJAMÄKI Finlande

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	48 - 1-[[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Janssen PMP, division of Janssen Pharmaceutica NV
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30 B-2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Sevencontinent Green Chemical Co. Ltd.; North Area of Dongsha Chem-Zone. 215600 Zhangjiagang Chine
Substance active	1342 - (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Limited
Adresse du fabricant	"Jhaver Centre", Rajah Annamalai Building, IV Floor, 72, Marshalls Road Egmore - 600008 Chennai Inde
Emplacement des sites de fabrication	A4 / 1 & 2 SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, PACHAYANKUPPAM 607 005 CUDDALORE Inde
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Corporation
Adresse du fabricant	8 Vreeland Road, Florham Park 07932 New Jersey États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	One Avenue L 07105 New Jersey États-Unis

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Europe BV
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark 23, Horhausen D-56593 Horhausen Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	0.95
(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine)		Substance active	52645-53-1	258-067-9	0.32
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0.31

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Contient perméthrine, propiconazole, IPBC and 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Peut nuire au fœtus.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>Porter des vêtements de protection.</p> <p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.</p> <p>Recueillir le produit répandu.</p> <p>Garder sous clef.</p> <p>Éliminer le contenu dans en conformité avec les réglementations locales/régionales</p>
--

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 1 – Professionnelle

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	VII.1 Préventif
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Champignons :-Wood rotting fungi-Pas de donnée Champignons :-moisissures décolorant le bois-Pas de donnée Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlestous Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetlestous Lyctus brunneus-Wood boring beetlestous
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur IV.1 Utilisation intérieure IV.2 Utilisation en plein air Pour l'utilisation sur du bois tendre ou du bois dur en : <ul style="list-style-type: none">• Classe d'utilisation 2 (situation dans laquelle le produit en bois ou à base de bois est sous abri et entièrement protégé contre les intempéries, bien qu'un mouillage occasionnel, non-persistant, puisse se produire. Cela peut inclure le placement en plein air du bois de construction sous un toit pour éviter toute exposition à la pluie et à la pluie battante).• Classe d'utilisation 3 (situation dans laquelle le produit en bois ou à base de

<p>Méthode(s) d'application</p>	<p>bois n'est pas couvert et pas en contact avec le sol. Il est soit continuellement exposé aux conditions climatiques ou protégé mais se retrouve fréquemment mouillé).</p> <p>Les conditions suivantes sont pertinentes pour l'application selon la Classe d'utilisation 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'application à la brosse/au rouleau in-situ en plein air et par trempage doit faire l'objet de mesures d'atténuation qui empêchent la pollution du sol. <p>Système ouvert: traitement par pinceau/rouleau - VI.1.1 Traitement par pinceau/rouleau</p> <p>Système ouvert: Traitement par trempage - VI.1.5 Traitement par trempage – trempage manuel</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>--- Par application au rouleau/pinceau 100 - 150 g/m² en 1-2 applications. Une couche de finition doit être appliquée sur le bois exposé aux intempéries.</p> <p>Taux d'application pour les champignons de pourriture, les champignons du bleuissement et les coléoptères perceurs du bois : 100 g/m² ; pour les termites 150 g/m².</p> <p>--- Par trempage 100 - 150 g/m² en 1-2 applications. Une couche de finition doit être appliquée sur le bois exposé aux intempéries.</p> <p>Taux d'application pour les champignons de pourriture, les champignons du bleuissement et les coléoptères perceurs du bois : 100 g/m² ; pour les termites 150 g/m².</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Bidon/tambour en plastique (HDPE) de 3, 10 et 20 l, avec capuchon en plastique (HDPE ou LPDE). Bidon en métal (fer-blanc) de 3, 10, 20 et 120 l avec capuchon métallique (fer-blanc).</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Prétraitement :

Le bois doit être propre et exempt de sciure et de pollution. La teneur en humidité du bois devrait être de :

Pour les fenêtres, portes : environ 13 %, et ne devrait pas dépasser 15 %.

Bardage : Environ 13 %, et ne devrait pas dépasser 20 %.

Le produit est livré prêt à l'emploi. Bien mélanger le produit avant utilisation.

En raison de l'évaporation, la teneur en extrait sec du liquide doit être régulièrement ajustée avec de l'eau. Cet ajustement est basé sur la quantité d'extrait sec du liquide mesurée dans le système.

Température optimale pour les produits et l'environnement : 18-22 °C

Humidité relative de l'air optimale : environ 50 %.

Temps de séchage définie à 20 °C et 50 % d'humidité relative :

Toucher sec : 1 à 2 h

Prêts à enduire d'une nouvelle couche : 2 à 3 h

Le temps de séchage peut être réduit en utilisant des systèmes de séchage spéciaux permettant un séchage forcé. Les temps de séchage sont approximatifs et peuvent varier selon la qualité du bois, les températures, l'humidité et la ventilation. Les outils doivent être nettoyés avec de l'eau. Il faudra jeter en toute sécurité l'eau contaminée. L'application par trempage manuel doit être effectuée dans une zone confinée, située sur une surface imperméable. Le stockage du bois traité doit se faire soit sous abri avec un système de récupération en place, soit sur une surface imperméable. Une couche de finition (volume total minimum de 175 g/m², obtenu par 1-2 applications ou une épaisseur minimale de film sec de 46 µm au total, obtenue après 1-2 applications,) doit être appliquée sur le bois traité dans des situations où celui-ci risquerait d'être exposé aux conditions climatiques. La couche de finition doit être appliquée avant que le bois traité ne soit utilisé dans des situations où il est exposé aux conditions climatiques, ou dans le cas d'applications in situ de ce produit, avant les événements climatiques eux-mêmes (par exemple, pluie). La couche de finition devra avoir une fonction biocide et doit être entretenue régulièrement. Pour une utilisation in situ, ne polluez pas la vie végétale et enlevez les aquariums/bocaux de poissons/étangs avant l'application. Lisez toujours l'étiquette ou la brochure avant usage, et suivez les instructions données. Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Portez une combinaison de protection (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) et des gants protecteurs résistant aux produits chimiques ((le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) lorsque vous manipulez du bois humide qui vient d'être traité ou bien des surfaces contaminées. Portez une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034) qui est imperméables aux produits biocides (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) et des gants protecteurs résistant aux produits chimiques ((le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) lorsque vous nettoyez les réservoirs de trempage ou d'autres récipients après usage. Portez une combinaison de protection (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) et des gants protecteurs résistant aux produits chimiques ((le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) pendant le trempage manuel. Portez des gants protecteurs résistant aux produits chimiques ((le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) pendant la manipulation du produit. Éviter toute contamination excessive des combinaisons. Manipulez le produit et le bois qui vient d'être traité dans des zones ayant une bonne ventilation. Pendant l'application in-situ sur du bois et pendant que les surfaces sèchent, ne polluez pas le sol. Toutes les pertes de produit doivent être recueillies (par ex. en couvrant le sol de manière appropriée avec une bâche) et mises au rebut en toute sécurité. Pour une utilisation in situ, ne polluez pas la vie végétale et enlevez les aquariums/bocaux de poissons/étangs avant l'application. N'utilisez pas le produit sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des produits alimentaires, du fourrage et du bétail. Le bois traité ne doit pas être conçu pour des utilisations entraînant un contact avec des produits alimentaires, du fourrage et du bétail. LAVEZ VOS MAINS ET LA PEAU EXPOSEE avant tout repas et après utilisation. LES PERSONNES NON PROTEGEES ET LES ANIMAUX DOIVENT ETRE TENUS A L'ECART DES ZONES TRAITEES PENDANT 48 HEURES OU JUSQU'A CE QUE LES SURFACE SOIENT SECHES. COUVREZ TOUS LES RESERVOIRS DE STOCKAGE D'EAU avant l'application. Le produit ne doit pas être appliqué à proximité ou au-dessus des plans d'eau/eaux de surface.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisation n° 2 – Professionnelle

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	VII.1 Préventive
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Champignons :-Wood rotting fungi-Pas de donnée Champignons :-moisissures décolorant le bois-Pas de donnée Reticulitermes sp.-Termites-Pas de donnée Hylotrupes bajulus L.-Wood boring beetlestous Anobium punctatum De Geer-Wood boring beetlestous Lyctus brunneus-Wood boring beetlestous
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur IV.1 Utilisation intérieure IV.2 Utilisation en plein air Pour l'utilisation sur du bois tendre ou du bois dur en : •Classe d'utilisation 2 (situation dans laquelle le produit en bois ou à base de bois est sous abri et entièrement protégé contre les intempéries, bien qu'un mouillage occasionnel, non-persistant, puisse se produire. Cela peut inclure le placement en plein air du bois de construction sous un toit pour éviter toute exposition à la pluie et à la pluie battante). •Classe d'utilisation 3 (situation dans laquelle le produit en bois ou à base de bois n'est pas couvert et pas en contact avec le sol. Il est soit continuellement exposé aux conditions climatiques ou protégé mais se retrouve fréquemment mouillé).
Méthode(s) d'application	Système ouvert: Traitement par trempage - VI.1.5 Traitement par trempage – trempage manuel et automatisé
Taux et fréquences d'application	100 - 150 g/m ² - 100 - 100 - 150 g/m ² en 1-2 applications. Une couche de finition doit être appliquée sur le bois exposé aux intempéries. Taux d'application pour les champignons de pourriture, les champignons du bleuissement et les coléoptères perceurs du bois : 100 g/m ² ; pour les termites 150 g/m ² .
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Bidon/tambour en plastique (HDPE) de 3, 10 et 25 l, avec capuchon en plastique (HDPE ou LPDE).
Bidon/tambour en plastique (HDPE) de 1000, 10 et 20 l, avec capuchon en plastique (HDPE ou LPDE).
dispositif d'ouverture
Bidon en métal (fer-blanc) de 3, 10, 20 et 120 l avec capuchon métallique (fer-blanc).

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Prétraitement :

Le bois doit être propre et exempt de sciure et de pollution. La teneur en humidité du bois devrait être de :

Pour les fenêtres, portes : environ 13 %, et ne devrait pas dépasser 15 %.

Bardage : Environ 13 %, et ne devrait pas dépasser 20 %.

Le produit est livré prêt à l'emploi. Bien mélanger le produit avant utilisation.

En raison de l'évaporation, la teneur en extrait sec du liquide doit être régulièrement ajustée avec de l'eau. Cet ajustement est basé sur la quantité d'extrait sec du liquide mesurée dans le système.

Température optimale pour les produits et l'environnement : 18-22 °C

Humidité relative de l'air optimale : environ 50 %.

Temps de séchage définie à 20 °C et 50 % d'humidité relative :

Toucher sec : 1 à 2 h

Prêts à enduire d'une nouvelle couche : 2 à 3 h

Le temps de séchage peut être réduit en utilisant des systèmes de séchage spéciaux permettant un séchage forcé. Les temps de séchage sont approximatifs et peuvent varier selon la qualité du bois, les températures, l'humidité et la ventilation.

Les outils doivent être nettoyés avec de l'eau. Il faudra jeter en toute sécurité l'eau contaminée.

En ce qui concerne les applications par trempage automatique, TEKNOL AQUA 1415-01 ne doit être utilisé que dans les processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du processus de séchage sont mécanisées et aucune manipulation manuelle n'a lieu, y compris quand les articles traités sont transportés par la cuve de trempage vers la vidange/le séchage et le stockage (si la surface n'est pas déjà sèche avant le transfert vers le stockage).

S'il y a lieu, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple, à l'aide de courroies de tension ou de dispositifs de serrage) avant tout traitement et pendant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés manuellement avant que la surface des articles traités ne soit sèche.

Les procédés d'application doivent être réalisés dans une zone confinée, située sur une surface en dur imperméable avec système de rétention pour prévenir le ruissellement et disposant d'un système de collecte (par exemple, puisard).

Le bois qui vient d'être traité doit être stocké sous abri après le traitement, ou sous un toit imperméable en dur, afin d'éviter toutes fuites directes sur le sol ou dans l'eau ; et toute fuite doit être recueillie pour être réutilisée ou mise au rebut.

L'application par trempage manuel doit être effectuée dans une zone confinée, située sur une surface imperméable. Le stockage du bois traité doit se faire soit sous abri avec un système de récupération en place, soit sur une surface imperméable.

Une couche de finition (volume total minimum de 175 g/m², obtenu par 1-2 applications ou une épaisseur minimale de film sec de 46 µm au total, obtenue après 1-2 applications,) doit être appliquée sur le bois traité dans des situations où celui-ci risquerait d'être exposé aux conditions climatiques.

La couche de finition doit être appliquée avant que le bois traité ne soit utilisé dans des situations où il est exposé aux conditions climatiques, ou dans le cas de scénarios « construits à neuf » ou d'applications in situ de ce produit, avant les événements climatiques eux-mêmes (par exemple, pluie).

La couche de finition devra avoir une fonction biocide et doit être entretenue régulièrement.

Lisez toujours l'étiquette ou la brochure avant usage, et suivez les instructions données.

Informez le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Portez une combinaison de protection (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) et des gants protecteurs résistant aux produits chimiques ((le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) lorsque vous manipulez du bois humide qui vient d'être traité ou bien des surfaces contaminées.

Portez une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034) qui est imperméables aux produits biocides (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) et des gants protecteurs résistant aux produits chimiques ((le matériau du gant doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) lorsque vous nettoyez les réservoirs de trempage ou d'autres récipients après usage.

Portez une combinaison de protection (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) et des gants protecteurs résistant aux produits chimiques ((le matériau du gant doit être spécifié par le

titulaire de l'autorisation avec les informations sur le produit) pendant le trempage manuel.
Évitez toute contamination excessive des combinaisons.
Manipulez le produit et le bois qui vient d'être traité dans des zones ayant une bonne ventilation.
Tout pré-traitement par trempage à grande échelle et automatisé (superficiel) du bois avec une rétention de produit de 150 g/m² doit être entrepris sur des sites industriels où :

- Les procédés d'application doivent être réalisés dans une zone confinée, située sur une surface en dur imperméable avec système de rétention pour prévenir le ruissellement et disposant d'un système de collecte (par exemple, puisard).

Le bois qui vient d'être traité doit être stocké sous abri ET sur un support imperméable en dur, afin d'éviter toutes fuites directes sur le sol ou dans l'eau ; et toute fuite doit être recueillie pour être réutilisée ou mise au rebut.
N'utilisez pas le produit sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des produits alimentaires, du fourrage et du bétail.
Le bois traité ne doit pas être conçu pour des utilisations entraînant un contact avec des produits alimentaires, du fourrage et du bétail.
LAVEZ VOS MAINS ET LA PEAU EXPOSEE avant tout repas et après utilisation.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir les utilisations autorisées.

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir les utilisations autorisées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures de premiers secours.

Cas général : En cas d'accident, de soupçon d'exposition, ou si vous éprouvez un malaise, demandez immédiatement conseil à un médecin (en lui montrant si possible l'étiquette). Ne faites jamais rien ingérer à une personne inconsciente.

- Inhalation : évacuez la victime à l'air libre et maintenez-la sur une position commode pour la respiration.

- Contact avec la peau : enlevez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. La peau qui est entrée en contact avec le matériau doit être soigneusement lavée avec de l'eau et du savon. Un nettoyant pour la peau peut être utilisé. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

- Contact avec les yeux : enlevez les verres de contact. Rincez immédiatement les yeux avec de l'eau en abondance (20-30 °C) pendant au moins 15 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Prenez soin de rincer sous les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation des yeux persiste, obtenez des soins médicaux.

- Ingestion : donnez à la personne beaucoup d'eau à boire et restez à côté d'elle. Si la personne ne se sent pas bien, contactez immédiatement un médecin et emmenez avec vous la fiche de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne provoquez pas de vomissements, sauf si le médecin le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas, afin que des vomissements ne pénètrent pas à nouveau dans la bouche et la gorge. En Belgique, contacter le Centre Anti-poisons +32 70 245 245 pour plus de conseils.

Le butylcarbamate d'iodopropynyle est un composé carbamate ayant une faible activité anticholinestérase. NE PAS UTILISER si un médecin vous a conseillé de ne pas travailler avec les anticholinestérases.

Les pyréthroïdes peuvent provoquer une paresthésie (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Demandez conseil à un médecin.

Environnement

- Évitez d'évacuer le produit dans des lacs, cours d'eau, égouts, etc. En cas de fuite vers l'environnement, contactez les autorités locales chargées de l'environnement. Veillez à installer des poubelles/bassins de collecte pour éviter les fuites vers l'environnement.

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : utilisez du sable, de la sciure, de la terre, de la vermiculite, de la terre diatomée, pour retenir et recueillir des matériaux absorbants non-combustibles, et déposez-les dans un conteneur pour la mise au rebut conformément aux réglementations nationales/régionales. Il faudra effectuer le nettoyage dans la mesure du possible avec des agents de nettoyage normaux. Tout contact avec les solvants doit être évité.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Il faudra jeter en toute sécurité ce matériel et son récipient.

Ne pas vider dans les égouts.

Ne pas contaminer le sol, les plans d'eau ou les cours d'eau avec des produits chimiques ou un conteneur usagé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Le produit doit être stocké à des températures comprises entre 5 °C et 30 °C.

Garder les pots hermétiquement fermés.

Doit uniquement être conservé dans l'emballage d'origine.

Protégez le produit contre le gel.

Gardez-le en lieu sûr.

Durée de vie : 2 ans..

6. Autres informations

--